

Cotonou, le 18 mars 2021

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 11 AVRIL 2021

N°: 009 /CENA/PT/VP/CB/SÉP/D COM/S

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suite à la décision DCC N° 21-071 du 04 mars 2021 de la Cour Constitutionnelle et conformément à l'article 26 de la loi n° 2015-07 du 20 mars 2015 portant code de l'information et de la communication en République du Bénin, le Président de la Commission Electorale Nationale Autonome (*CENA*) invite les médias à se référer à la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC), dans le cadre de l'observation de l'élection présidentielle du 11 avril 2021,


Emmanuel TIANDO